

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Séance du 05 avril 2001

COMPTE RENDU

Ordre du jour

- ⇨ Présentation synthétique de la démarche Pays
- ⇨ Rappel des propositions débattues lors de la réunion du 13 mars 2001
 - ⇨ Présentation des propositions transmises par les participants
- ⇨ Synthèse et définition d'un nouveau projet de structuration du Conseil de Développement du Pays du Val d'Adour

PROPOSITIONS DE STRUCTURATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU VAL D'ADOUR

Principes : - principes de participation et non de représentation ;
 - principes de bénévolat ;
 - principes d'appartenance au territoire (y résider et/ou y travailler), pour tous les membres du Conseil de Développement

PROPOSITIONS INITIALES	AMENDEMENTS		PROPOSITIONS APRES DEBAT
	Qui ?	Objet	

1) Objectifs et missions :

Formuler un avis sur les projets et décisions	collège citoyens	"dans les niveaux de représentation Conseil de Développement, CA, bureau, CTP, on demande à avoir un avis décisionnaire et non pas consultatif. Le citoyen, à ce moment-là, aura le droit de vote"	<p style="text-align: center;">Précision technique</p> <p>Les membres prendront part aux décisions au sein du Conseil de Développement mais ne conserveront qu'un avis consultatif concernant les décisions prises par la structure de droit public ainsi qu'au niveau du Comité Territorial de Pilotage (Cf. : Convention d'Application des</p>
Garantir les enjeux et objectifs de la Charte de Pays			<p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">Acté</p> <p>Les organismes membres du Conseil de Développement ne pourront pas réaliser eux-mêmes des études commandées et financées par le Conseil de Développement, mais ils pourront faire appel à des personnes morales extérieures</p>
Identifier de nouveaux enjeux de territoire et proposer des orientations			
Informier et sensibiliser la population			
Mobiliser les acteurs et regrouper les forces vives du territoire			
Organiser divers outils de suivi et d'évaluation			
Promouvoir le Pays			
Réaliser et faire réaliser des études			
Autre :	Claude Miqueu CGT 32, 64 & 65	Insister sur une mission d'interface avec d'autres Conseils de Développement et d'autres territoires Faire une distinction entre les missions "inter-Pays" et les missions "intra-Pays"	<p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">Acté</p>
	Foyer rural de Plaisance	Propose de s'appuyer aussi sur des expériences à l'échelle européenne	<p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">Acté</p>

PROPOSITIONS INITIALES	AMENDEMENTS		PROPOSITIONS APRES DEBAT
	Qui ?	Objet	

II) Composition :

Organisation en Collèges			Acté
Collège des Associations Collège de la Citoyenneté Collège des Entreprises Collège de la Jeunesse Collège des Services Publics Collège des Socioprofessionnels	CGT 32, 64 & 65 CFE CGC 65 CFDT 32 & 65	Maintenir 6 Collèges en regroupant : Collège des Entreprises et des Organisations professionnelles En créant : Collège des Syndicats des salariés	Rejeté Un Collège des Syndicats de salariés sera créé. Les entreprises, Chambres consulaires, organismes professionnels et organismes coopératifs ne seront pas réunis au sein du même
Autre :	FDSEA 64 Chambres d'Agriculture 32, 64 & 65 Chambre des Métiers 32	Souhaitent siéger dans le Collège des Socioprofessionnels	Acté
	CGT 32, 64 & 65	Propose, pour la constitution du Collège des Syndicats des salariés, de s'appuyer sur les résultats des élections prud'homales	Rejeté Le nombre de conseillers par Collège n'est pas fixé car l'adhésion au Conseil de Développement repose sur le principe de volontariat
	Collège Citoyens Foyer rural de Plaisance	Proposent que tous les Collèges soient égaux	Rejeté L'effectif des Collèges sera identique au niveau du Conseil d'Administration et non de l'Assemblée plénière
	FDSEA 64 & 65	Nommeront des délégués résidant dans le Val d'Adour	Acté
	Chambre des Métiers 32	Souhaite que le secteur de l'artisanat obtienne une représentation identique à celle des autres secteurs professionnels. Souhaite que les 159 entreprises gersoises du Val d'Adour siègent au Conseil de Développement	Acté Toutefois, le Conseil de Développement repose sur le principe de volontariat, la participation des entreprises ne peut pas être imposée

PROPOSITIONS INITIALES	AMENDEMENTS		PROPOSITIONS APRES DEBAT
	Qui ?	Objet	
Commission Agriculture	CGT 32, 64 & 65 Foyer rural de Plaisance CFE CGC 65	L'agro-alimentaire doit être prise en considération dans la commission Agriculture	Acté
	Chambre d'Agriculture 32	Propose de nommer cette commission Agriculture / Environnement / Tourisme	Rejeté Les problématiques relatives au tourisme et à l'environnement seront abordées au sein de commissions spécifiques ouvertes à toute personne désireuse d'y participer
Commission Développement économique			Acté
Commission Education / Jeunesse / Petite enfance			
Commission Environnement / Cadre de vie / Patrimoines			
Commission Insertion / Emploi / Formation			
Commission Médico-social / Gérontologie			
Commission Tourisme / Culture / Sport	Château de Couloumé	Propose d'accorder au sein des commissions thématiques une place aux questions et problématiques relatives aux activités sportives	Acté Les questions et problématiques relatives aux activités sportives seront traitées au sein de la commission Tourisme / Culture nommée dorénavant Tourisme / Culture / Sports
Autre :	CGT 32, 64 & 65	Quelle place pour les services publics ? Faut-il créer une commission thématique spécifique ou bien ce thème reste-t-il transversal ?	Acté Les questions et problématiques relatives aux services publics ne seront pas traitées dans une commission spécifique. Cette thématique demeure transversale et sera abordée dans chacune des commissions de travail
	CFE-CGC 65	Propose de traiter des services publics dans la commission Développement économique	

PROPOSITIONS INITIALES	AMENDEMENTS		PROPOSITIONS APRES DEBAT
	Qui ?	Objet	

III) Conseil d'Administration :

3 ou 4 représentants par Collèges	CGT 32, 64 & 65	Propose que le Collège des Services Publics n'ait pas de voix décisionnaire au sein du Conseil d'Administration "Pour plus de transparence, et afin que la démocratie puisse vivre pleinement, nous proposons que le Collège des Services Publics composé des services de l'Etat, des services des collectivités territoriales et des établissements d'enseignement n'ait qu'une voix consultative afin	Acté
	Château de Couloumé	Propose que le Conseil d'Administration soit composé de responsables de commissions nommés au préalable et non pas de représentants des Collèges	Rejeté Le Conseil d'Administration sera composé de 4 conseillers élus au sein de chacun des Collèges. Toutefois, les responsables de commission seront obligatoirement des membres du Conseil d'Administration
	CGT 32, 64 & 65	Propose que les tâches d'organisations pratiques incombent au Bureau et non plus au Conseil d'Administration	Précision technique Le Conseil d'Administration sera l'instance de décision du Conseil de Développement tandis que le bureau sera l'instance de gestion
	CFDT 32 & 65	"Dans l'objectif de représentation des syndicats salariés, il est indispensable d'augmenter le nombre de membres siégeant au CA. Nous souhaiterions un membre de chaque syndicat confédéré de salariés"	Précision technique Pour plus d'efficacité, le nombre de membres au Conseil d'Administration doit être limité à une trentaine de personnes. De plus, il a été décidé de constituer des Collèges égaux (4 membres) au Conseil d'Administration
Représentants résidant dans le Val d'Adour	CFE-CGC 65 Foyer rural de Plaisance	Proposent d'assouplir cette condition afin de ne pas se priver de compétences	Rejeté Le Conseil de Développement est composé de membres qui reflètent la diversité des activités économiques, sociales, culturelles, associatives présentes sur le territoire. Les commissions de travail pourront accueillir des personnes

PROPOSITIONS INITIALES	AMENDEMENTS		PROPOSITIONS APRES DEBAT
	Qui ?	Objet	

IV) Bureau :

Le Bureau participe au Comité Territorial de Pilotage	CGT 32, 64 & 65 CFE CGC 65	Propose que ce soit le CA qui participe au Comité Territorial de Pilotage	Acté Le Conseil d'Administration élira un membre de chacun de ses Collège afin de représenter le Conseil de Développement au Comité Territorial de Pilotage
Autre :	Chambre d'Agriculture 32	Souhaite que les Chambres d'Agriculture soient au bureau	Rejeté Le bureau sera élu par le Conseil d'Administration. Ce sont donc les membres du Conseil d'Administration qui décideront de la constitution du bureau

V) Moyens de fonctionnement :

Moyens financiers et humains	CGT 32, 64 & 65	Souhaite que soit élaboré un statut particulier des représentants des salariés et du monde associatif, que soit prévus des moyens financiers en matière de salaires, de déplacements et de formation	Rejeté Les principes de l'association loi 1901, et donc le Conseil de Développement, reposent sur le bénévolat. Quant à la disponibilité des salariés, les réunions du Conseil de Développement pourront être organisées le soir
	Collège Citoyens	Souhaite obtenir des crédits de fonctionnement pour leur Collège	